

DONDELANGE KEHLEN KEISPELT MEISPELT NOSPELT OLM Service : Service technique Dossier suivi par : Chantal Brever T. 30 91 91-505

F. 30 91 91-500 technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que le syndicat 'Sidero' a introduit une demande pour le renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-19-1125 concernant l'extension de la station d'épuration à Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU-AUT-19-1125-R24.1 du 12 juin 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 25 juin au 10 juillet 2024 inclus.

Kehlen, le 25 juin 2024

Le Bourgmestre, Félix Eischen Le Secrétaire,

Marco Haas

10/07/2024